



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 30 août, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Date de convocation** : 23 août 2024

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Jacques ROBIN, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurent DEMOLIS, Dominique PETITJEAN, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

### **Procurations**

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX  
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN  
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS  
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET  
Mme Florence PIGNIER a reçu procuration de Mme Virginie SUATON  
M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE  
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Philipp DALHEIMER

<b>Nombre de conseillers</b> :	<b>27</b>		
En exercice	: 27	Pour	: 26
Présents	: 19	Contre	: /
Votants	: 26	Abstention	: /

### **1.1.1. DECLARATION SANS SUITE LOT 5 - MARCHE PUBLIC DE L'EXTENSION DU PERISCOLAIRE**

**Madame le Maire,**

*INFORME* que, pour faire suite à la délibération DEL\_2024\_049 du 31 mai 2024 attribuant les marchés de l'extension du périscolaire, les travaux ont débuté courant juillet 2024.

*RAPPELLE* que la capacité des bâtiments communaux n'était plus suffisante pour accueillir dans de bonnes conditions les enfants fréquentant le périscolaire et le restaurant scolaire, une extension verticale au-dessus de l'espace ABC a ainsi été envisagée.

*INDIQUE* l'estimation établie par le maître d'œuvre pour le lot 5 qui était de 29 500,00 euros HT et l'offre financière établie par la société ATELIER PALOT qui était de 57 728,35 euros HT, soit un écart de plus de 95% sur l'estimation.

*PROPOSE* de délibérer pour déclarer sans suite le lot 5. Une société sera choisie conjointement avec le maître d'œuvre et ce lot sera attribué lors du prochain Conseil municipal.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les dispositions du code de la commande publique (CCP),

**Vu** la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique,

**Vu** le décret 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

**Vu** la délibération DEL\_2024\_049 du 31 mai 2024 relative à l'attribution des marchés de l'extension du périscolaire,

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence en date du 29 mars 2024 publié le 4 avril 2024 sur les supports de publication « Le Dauphiné Libéré » et le profil acheteur de la collectivité,

**Considérant** l'engagement de la procédure de passation du marché public en procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-4 à R2123-7 du CCP,

**Considérant** la décomposition du marché en 15 lots,

**Considérant** que l'acheteur a conclu à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour les lots suivants :

Lot 5 : Menuiseries intérieures bois – Agencement

Lot 7 : Carrelages- Faïences – Chapes

Lot 8 : Revêtements de sols souples

Lot 11 : Chauffage – Rafraichissement

Lot 13 : Plomberie – Sanitaire

Lot 15 : Photovoltaïque

**Considérant** le rapport d'analyse des offres, établi selon les critères définis par le règlement de consultation,

**Considérant** l'estimation établie par le maître d'œuvre d'un montant de 29 500,00 € HT,

**Considérant** l'offre financière pour le lot 5 par la société ATELIER PALOT d'un montant de 57 728,35 € HT,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DECLARE** sans suite au motif de l'intérêt général pour cause d'ordre financier la procédure lancée pour la passation du lot 5 « Menuiseries intérieures bois – Agencement » au motif que le montant de l'offre remise par la société PALOT ne correspond pas aux prix du secteur sur lesquels le Maître d'œuvre s'est basé pour établir son estimation.

**PRECISE** que le candidat sera informé de la présente délibération.

**PRECISE** qu'une société, choisie conjointement avec le maître d'œuvre, sera sollicitée afin de lui demander une offre.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : - 5 SEP. 2024

Publié, Affiché ou notifié le : - 5 SEP. 2024

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 30 août 2024

Maire – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Philipp DALHEIMER